

**FICHE N°1 - AIDE DEPARTEMENTALE « Chaleur renouvelable »
DE LOGEMENTS DE PROPRIETAIRES OCCUPANTS DE LA DORDOGNE**

1 - Principe de l'aide départementale

Une aide égale à 30 % du montant des travaux HT pour les propriétaires occupants (PO) très modestes (plafonnée à 1.500 €) et modestes (plafonnée à 1.200 €) sous conditions de ressources de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), réalisant des **travaux de chauffage « chaleur renouvelable »** dans leur résidence principale située dans le département de la Dordogne.

2 - Conditions d'octroi de l'aide départementale

Une seule aide par résidence principale pourra être attribuée dans la limite de l'enveloppe votée par l'Assemblée départementale.

Conditions d'éligibilité :

- Propriétaires occupants modestes et très modestes ayant déposé une demande d'aide auprès de la délégation locale de l'ANAH (Ma Prime Rénov Sérénité ou travaux lourds).
- Dossier recevable au regard du règlement général de l'ANAH, avec notamment l'obligation d'un gain énergétique après travaux d'au-moins 35 %.
- Sont éligibles à l'aide « chaleur renouvelable » les travaux suivants (**liste exhaustive**) :
 - Chaudière biomasse bûches, granulés ou pellets ou plaquettes forestières (chauffage et / ou eau chaude sanitaire)
 - Poêle à granulés ou pellets et à bûches
 - Foyer fermé, insert
 - Chauffe-eau solaire individuel
 - Panneau solaire thermique (eau chaude sanitaire)
 - Raccordement à un réseau de chaleur renouvelable
 - Géothermie (assurée par une PAC eau-eau)

3 - Conditions de versement de l'aide départementale

Aucune avance sur l'aide départementale ne pourra être versée.

La subvention départementale est versée en une fois au ménage (ou au mandataire des fonds le cas échéant) après paiement du solde de la subvention ANAH.

4 – Demandes d'information

Les ménages pourront s'adresser

Par mail à l'adresse suivante : cd24.habitat-aides@dordogne.fr

Par courrier à l'adresse suivante :

Monsieur le Président du Conseil départemental
Direction de l'Environnement et du Développement Durable
Service de l'habitat
2, rue Paul Louis Courier
CS 11200
24019 Périgueux Cedex